

Boug' & vous



Ayer
St-Luc

⊕ VAL D' ANNIVIERS ⊕

CAISSE A SAVON – 05 OCTOBRE 2019
REGLEMENT DE PARTICIPATION A LA COURSE DE CAISSES A SAVON

1. Conduite de la course

Par votre inscription, vous vous engagez à **suivre les règles de participation** de la course de caisses à savon. En cas de non-respect de celles-ci, le comité d'organisation et son staff vous disqualifieront. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre des décisions en lien avec une annulation de la course, un départ reporté ou des mesures de disqualification selon les nécessités de la sécurité.

2. Départ et arrivée

DEPART:

Le départ de la course se fait en duo: un pousseur et un chauffeur. Chaque équipe s'affronte une fois sur le parcours délimité entre St-Luc et Ayer. Le temps est chronométré. Des challenges le long du parcours permettent de gagner du temps de chrono. Le classement est effectué en fonction des temps chronométrés. Les départs de course seront échelonnés.

ARRIVEE:

L'arrivée est valable lorsque la caisse à savon franchit la ligne d'arrivée. Si la caisse à savon ne franchit pas la ligne, l'équipe n'est pas classée.

3. Comportement individuel lors de la course

Chaque participant s'apprête à prendre le départ d'une course populaire. Le FAIR PLAY et le respect des autres participants sont donc des principes fondamentaux de cette course. Tout comportement inadéquat entraînera une disqualification du participant concerné.

4. Tracé de la course et départ

Le tracé de la course et les horaires de départs seront transmis par le comité d'organisation via le site internet <http://www.boug-et-vous.ch> ainsi que la page Facebook de l'évènement. Le parcours, sécurisé et délimité, sera rendu officiel en septembre 2019.

5. Sécurité

Pour assurer la sécurité, les membres du staff vérifieront par pointage les **systèmes de freinage** au départ de la course. Aucune restriction n'est posée en matière de système de freinage, la seule restriction étant un système de freinage fonctionnel.

Le casque est obligatoire pour tous les participants conducteurs.

Sur place, des professionnels du secours seront présents le long du parcours et toute personne en situation de détresse peut faire appel à eux.

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser le départ d'une personne si cette personne est considérée comme inapte à la conduite.

6. Critère de participation

Les frais d'inscription s'élèvent à 10.00 CHF et seront perçus au départ de la course. Les enfants de 10 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte lors de chaque descente.

Les jeunes conducteurs de moins de 18 ans doivent fournir une décharge signée de leurs parents au moment de l'inscription à la course.

7. Equipement

Le **port du casque** est obligatoire. Prévoyez une place à l'avant de la caisse pour le dossard. Tous types de déguisement sont évidemment les bienvenus dans la mesure où ils n'heurtent pas la conscience collective.

Le port de chaussures fermées et vêtements protégeant l'ensemble du corps est conseillé. Pour les pousseurs, des coudières et genouillères sont également conseillées.

8. Règlement et décision

En s'inscrivant à la course, chaque participant accepte le présent règlement et est attentif aux éventuelles modifications qui peuvent y être apportées jusqu'au jour de la course.

9. Assurance et responsabilité

Chaque participant doit **être assuré personnellement** contre les accidents et autres dommages. Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'incident de quelque nature que ce soit (matériel, personne, etc.) par l'inscription de la course et la validation du règlement de celle-ci.

10. Cérémonie et remise des prix

Des prix de récompenses seront remis aux participant classés entre le 1er et le 3ème rang. Un prix sera également remis à la caisse à savon la plus originale.

Anniviers, le 03 juillet 2019.